Envoyé en préfecture le 01/09/2026
Reçu en préfecture le 01/09/2026
Publié le
ID : 022-212202949-20260828-2026_08_10-DE

SAINT-GILLES-PLIGEAUX

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GILLES-PLIGEAUX

Séance du 28 août 2026
20 heures 00 minutes

PRESENTS : Gildas GUYADER, Jacques TROËL, Jean-Philippe SEGUIN, Katy COSQUER, Eline LE GUYADER, Claudine CAUMONT, Vincent LE PROVOST, Stéphanie LE MENER, Kévin LE COËNT

ABSENTS EXCUSES : Emmanuelle MARESCA, Maxime LE LEPVRIER,

Secrétaire de séance : Katy COSQUER

Date de la convocation : 20 août 2026

2026-08-10 Désignation d'un conseiller municipal correspondant SDIS

Monsieur le Maire expose que la préfecture, en application de l'article 13 de la loi du 25 novembre 2021 prévoit, qu'à défaut de désignation d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civil, le correspondant incendie et secours est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

A ce titre, Monsieur le maire désigne Vincent LE PROVOST comme correspondant incendie et secours

Fait et délibéré en Mairie, les Jour, Mois et An Susdits.

Le maire
Gildas GUYADER